

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOGEMENT RAISONNABLE

INSTRUCTIONS : les clients doivent remplir la Section I et remettre le présent formulaire ainsi que les justificatifs au directeur/à la directrice de l'établissement/du programme, ou son équivalent (le « directeur/la directrice »). Tout(e) directeur/directrice recevant un formulaire dûment rempli avec des documents médicaux appropriés doit remplir la Section II, renvoyer un exemplaire au client et transmettre immédiatement par fac-similé la demande et les justificatifs à l'administrateur du programme approprié et au Bureau des affaires d'égalité des chances et de la diversité (Office of Diversity & Equal Opportunity Affairs).

Section I : (Cette section doit être remplie par le client.)

Nom : _____

Adresse/Établissement/Programme : _____

Numéro de Sécurité sociale : _____ Téléphone : _____

Veillez décrire le logement demandé (veuillez joindre des pages supplémentaires et les justificatifs, le cas échéant).

Section II : (À remplir par le directeur/la directrice ou son/sa représentant[e].)

Nom/Poste : _____

Établissement/Programme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Date de réception : _____

Signature : _____

Après avoir dûment rempli cette section, le directeur/la directrice doit remettre un exemplaire de ce formulaire au client et envoyer immédiatement par télécopie la demande à l'administrateur du programme approprié, à l'analyste du programme et au Bureau des affaires d'égalité des chances et de la diversité à l'adresse : 33 Beaver Street, New York, New York 10004/Tél. : 212 361 7914/Télécopie : 212 361 7915/eo@dhs.nyc.gov.



Section III : (À remplir par l'administrateur du programme ou son/sa représentant[e].)

Nom/Poste : _____

Téléphone : _____ Date de réception : _____

Signature : _____

Un dossier détaillé du processus d'examen de logement, incluant mais sans s'y limiter : une description des documents médicaux reçus ; des commentaires de l'administrateur du programme/directeur ou directrice ; des notes concernant les consultations avec le directeur/la directrice médical(e) DHS et, le cas échéant, la défense du client ; les logements proposés ; la décision finale.

